

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR JACQUES-ANDRE AUBRY, DEPUTE (PDC-JDC) INTITULEE "COHABITATION ENTRE VACHES MERES ET TOURISME DANS LE JURA" (N°2765)

Comme dans d'autres cantons suisses, le Jura a vu ses effectifs de vaches mères croître de manière importante ces dix dernières années. Ce type de production est particulièrement adapté aux exploitations disposant de beaucoup de pâturages et où de vastes surfaces difficiles à exploiter sont présentes. D'autre part, certaines surfaces sont affectées obligatoirement à la pâture, c'est particulièrement le cas dans les Franches-Montagnes. Ces surfaces sont ouvertes au public et les sources de conflits potentiels peuvent être nombreuses entre l'exploitation agricole des pâturages et les autres utilisateurs (cavaliers, vétérinaires, randonneurs, etc.). La présence des vaches mères pouvant mettre en danger les randonneurs n'est donc qu'un des points auxquels il s'agit d'être attentif et de trouver des solutions.

Dans le Jura, l'association jurassienne du tourisme pédestre « Jura Rando » est mandatée par l'Etat pour l'entretien et le balisage des chemins pédestres. Cette association recherche avec les agriculteurs concernés des solutions appropriées à chaque cas. Souvent, des mesures simples permettent de diminuer les risques d'accidents sans les éliminer complètement, le risque zéro n'existant pas dans ce domaine. Lorsque c'est possible, l'association privilégie une modification des tracés des sentiers ou la pose de clôtures. Cependant, clôturer tous les sentiers pour les isoler du bétail n'est pas imaginable. L'attention et la vigilance des randonneurs, en particulier de ceux qui sont accompagnés d'un chien, restent donc nécessaires en présence d'un troupeau de vaches mères. A noter également qu'on ne peut pas interdire aux touristes et autres randonneurs de quitter les sentiers et de s'approcher des troupeaux sur un pâturage même s'ils s'exposent à davantage de risques et doivent dans ce cas endosser plus de responsabilités.

Les lois du marché imposent aux agriculteurs de devoir s'adapter et parfois de changer de production, il n'est donc pas rare qu'un troupeau de vaches mères apparaisse à des endroits où on ne l'attendait pas d'une année à l'autre. La concertation et l'attention des agriculteurs sont donc nécessaires, en particulier lorsque leurs pâturages sont traversés par des sentiers pédestres.

L'association des éleveurs de vaches mères « Vache Mère Suisse » se préoccupe des questions de cohabitation avec les randonneurs. Elle informe régulièrement ses membres sur ce problème et leur demande de retirer du troupeau les animaux belliqueux.

Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), de son côté, fournit régulièrement des instructions détaillées aux détenteurs de vaches nourrices sur les risques et mesures à prendre en cas de passage de sentiers de randonneurs dans les lieux où l'on trouve des animaux. Il met à disposition des agriculteurs des panneaux d'informations destinés à sensibiliser le public aux risques existants et au comportement à adopter lorsque l'on pénètre sur le pâturage.

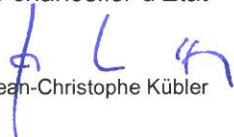
Bien que la société ait de plus en plus besoin d'espaces pour d'innombrables activités de loisirs, le Gouvernement appelle chacun à faire preuve de bon sens pour limiter les risques et faire coexister les différentes parties sur les pâturages qui font la réputation de notre canton.

Le Gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre plus de mesures. Les intérêts de l'agriculture sont pris en compte et, jusqu'à ce jour, des solutions ont été trouvées sans pénaliser le tourisme doux.

Delémont, le 27 octobre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler